

**CRCK AURA - Commission ESIND - Réunion du 03/05/2024**  
**Relevé de décisions, compte rendu et tour d'horizon des dossiers en cours**

**Présents** : Philippe Caillebotte - Patrick Orosz – Bernard Jacquot - Laurent Nicolet - Yves Lecaudé  
**Diffusion** : Comité directeur – Newsletter

<b>1. POINTS ABORDES LE 3 MAI 2024</b>		
Quoi	Qui	Quand
Niveau national		
Niveau régional		
<p><b><u>Communication</u></b>            Le bureau du Comité du 30 avril ayant refusé la création d'une page ou groupe Facebook dédiée aux actions ESIND, il est décidé de publier un ou deux textes chaque semaine</p>	PO	07/05/24
<p><b>Topo guide Haut Rhône</b>            Le dépôt d'une fiche projet à la DREAL gestionnaire du « Plan Rhône Saône » est à faire prochainement            Réussir à reprendre contact avec Antoine Dubost pour faire un point de situation reste un point incontournable, notamment pour justifier des subventions 2023.</p>	BJ	Mai
<p><b>Rencontres à prévoir pour présenter les dossiers et actions FFCK</b>            FNE : Jacques Poulou, président FNE Isère et VP comité bassin RMC            CEN Rhône Alpes : JY Chetaille, président (PC à participé à l'AG et présenté rapidement les actions de la FFCK en lien avec l'environnement)            FN Pêche : actions communes pour un intérêt partagé            LPO : dont l'application « biodiv sport » serait à élargir aux sports de pagaie            VNF : national et régional (Prin-Abeil)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Prévoir une journée de travail, échanges, réflexions commune à tous ces organismes et représentants, si possible via l'ARRA</li> <li>➔ Rédiger une note de synthèse à l'issue d'une réunion spécifique à laquelle chacun vient avec la liste de points à intégrer à cette journée.</li> <li>➔ Rassembler les documents source utiles</li> <li>➔ Préparer PPT (PO) et mail pour rencontre selon point 2 pour réunion en septembre sur Lyon (PC)</li> </ul> <p>DRAJES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Diffusion d'un sondage auprès des référents sports de nature des DSDEN, puis, selon les réponses obtenues, proposition d'actions à engager (échanges d'informations, journée de travail, séminaire...)</li> </ul>	PC  PO	03/05
Niveau départemental		
<p><b>01-Département de l'Ain – Action du Comité départemental</b>            Pour couvrir l'ensemble des points qui suivent une réunion avec le CDCK – Patrice Fischer, Sylvain Louvel, et les clubs est nécessaire</p>	LN BJ	Mai
<p><b>01 – Haut Rhône ( berge Ain 01)</b>            Il paraît intéressant de faire figurer le Rhône au PDESI de l'Ain comme ESI pour anticiper les futurs aménagements. La demande doit être portée par le CDCK. Les textes légaux sont les articles L.311-1 à 7 du code du sport.</p>	LN	Mai
<p><b>01: Ain Aval – développement touristique</b>            La réunion du 16/02/24 a permis d'envisager une démarche d'amélioration des conditions de pratique avec le Conseil départemental, le SR3A et la DDT01, notamment en mobilisant la CDESI et en inscrivant la rivière à l'inventaire des parcours de rando sports nature PDESI . Cf courriers et compte de la réunion.</p>	BJ LN	

<p><b>38: Romanche</b> Un recours est lancé et des essais de navigation sont prévus le 16 mai 2024 à Livet Gavet</p>	PGR	Mai
<p><b>38 01 : Dossier des Molottes</b> Suite à une réunion avec CNR des solutions partagées ont émergé consistant à suivre les travaux projetés et à adapter notre position en fonction des résultats observés. Sur ce site, il faut maintenir la continuité de navigation par la lône ainsi que le portage rive droite et un franchissement direct du seuil. Le dossier d'exécution des travaux a été transmis par la DREAL. <i>À priori ce qui est prévu correspond à ce que nous attendons, Par contre la phase de travaux va impacter l'entrée de la lône Grandjean et il est peut-être possible de réaliser les préconisations du dossier d'expertise lors de la remise en état du site à la fin des travaux.</i> La réponse du comité est à faire avant le 31 mai en prenant l'avis des acteurs locaux, dont <i>Philippe Millet de Verte Sensation</i></p>	BJ PC LB LN	30/05
<p><b>43 – Liste des ouvrages à aménager</b> Suite à notre recours du 17 juin 2022 demandant au Préfet de publier la liste des ouvrages à aménager, la DDT a préparé la liste requise... en y intégrant Poutès</p>	YL NH	
<p><b>43 – Pont de Langeac</b> Les gros travaux sur le pont de Langeac vont perturber la navigation. L'enquête publique (close depuis le 30/09) doit rendre ses conclusions... Se renseigner sur les conclusions du commissaire enquêteur. Le Conseil départemental - maître d'ouvrage – prend bien en compte le problème posé et envisage les solutions de navette, portage...</p>	YL/NH	
<p><b>69 : Interdiction de navigation sur le Rhône à Lyon (Rhône)</b> La situation est à confuse avec plusieurs textes qui se chevauchent : - un premier arrêté préfectoral interdisant la navigation des PK 7 à 9 au motif des hydroliennes dont il est démontré qu'elles n'entravent pas la navigation ; - un second AP interdisant spécifiquement la navigation 300 m à l'amont et 100 m à l'aval du seuil de la Feyssine au motif du fonctionnement du barrage CNR à l'amont considéré comme « site industriel » ; - un troisième arrêté interdisant la navigation sur le bras de gauche en raison de travaux en cours. Dans ce contexte, le Comité régional : → a demandé par courrier RAR la révision du premier AP - en méconnaissance des 2 autres, découverts récemment - sans réponse à ce jour... ce qui équivaut à un rejet implicite ; → n'a obtenu ni contacts ni soutien au sein de l'administration (Drajes DDT) ; → a répondu à la pétition lancée par Jules Silvin et signée par plus de 3000 payeurs avec la médiatisation associée (le Progrès du 20/12/2023) → envisage un recours contentieux après décision conjointe FFCK, CRCK et CDCK sur la base d'une note de faisabilité juridique et économique → va à cet effet organiser un temps de travail avec JED</p>	PC           PC	           ????
<p><b>73 : Interdiction navigation sur l'Isère à La Bathie</b> Les deux arrêtés préfectoraux de 2000 ont fait l'objet d'un recours par courrier RAR du 10 juillet 2023 du Comité régional. Le dossier est instruit par la DSIPC de la Préfecture de Savoie avec laquelle une réunion de travail est prévue en juin.</p>	BJ	Juin
<p><b>73 : Rétablissement de l'épis de la « vague des France » à Aime / Macot</b> Suite au courrier de la FFCK du 19 octobre 2022 au Préfet de la Savoie, le principe du rétablissement de l'épi est acté par la commune. La méthode et la date des travaux restent à fixer en concertation avec EDF, la mairie, le club et les professionnels... ce qui pose des difficultés d'agenda des acteurs locaux</p>	BJ	Mai

2. AUTRES POINTS RECURRENTS NON ABORDES		
Quoi	Qui	Quand
Niveau national		
<b>Dossiers à suivre avec la Ffck (C° ESIND)</b>		
1. Prendre en compte les accords locaux dans la convention nationale EDF concernant la gestion des lâchers d'eau cf notre courrier du 20 octobre 2022 ➔ à relancer suite au Codir du 15/02/24 ; le courrier étant resté sans réponse et les tensions et incompréhensions locales s'étant accrues à Bourg-St-M.	PC BJ	
2. En coopération avec EDF et CNR, proposer les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour sécuriser la navigation à l'aval et à l'amont des barrages. ➔ Faire un nouveau courrier de relance à la FFCK suite à celui du 20/11/22 – en s'appuyant notamment sur les cas de la Feysine, d'Arthaz, de La Bathie, du Doron de Bozel...	PC	
3. Afin d'améliorer la représentation des sports de pagaie dans les instances de gestion de l'eau, une proposition de charte de principes à respecter a été rédigée en collaboration avec les membres agréés. ➔ Envoyer la charte rédigée à la commission nationale de la FFCK en vue d'une adoption par le Conseil fédéral et le BEX	PC	
4. Rédiger la contribution de la FFCK aux mesures et dispositifs de gestion des flux d'usagers et pagayeurs à mettre en place sur les rivières et sites naturels en fonction du débit et de la fréquentation. (Calanques, Guiers, Chassezac...) ➔ LN. transmet les documents USA et le lien vers River Management ➔ BJ a transmis le lien vers l'étude « tourisme sportif » qui révèle que 89 % des français sont favorable à des quotas d'usagers sur les sites sensibles	LN	
Soit 4 sujets à mettre à l'ordre du jour de la plénière du 31 mai prochain de la commission nationale ESIND et à intégrer dans la feuille de route pour les prochaines années. Cette plénière doit aussi permettre de questionner les candidats en lice sur les moyens envisagés.	PC	31/05/24
Comme les clubs vont peser 50 % des voix à cette élection, notre commission se doit d'interpeller les clubs de la région sur l'importance de la prise en compte des thèmes ESIND. À cet effet, Patrick propose de réaliser une courte vidéo	PO	Sept. 24
<b>Bassin versant du Rhône : Création d'un emploi de « tête de réseau »</b>		
Profil d'emploi, document projet et courrier d'accompagnement ont été remis à la FFCK, qui doit transmettre la proposition au Directeur de l'Agence de l'eau ; ➔ Relancer Antoine Dubost avec un éclairage précis des arguments à développer en partant du document cadre de l'Agence dans son 12 <sup>ème</sup> programme (mise en œuvre du plan d'adaptation au changement climatique)	PC	????
Niveau régional		
<b>Projet de nouveau barrage « Rhonergia » - Isère / Ain</b>		
<u>Ce qui a été fait :</u> - avis défavorable du comité directeur du 22/06/23 - dépôt d'un « cahier d'acteur » dans le cadre de la consultation publique - recueil de la synthèse des garants de la consultation publique qui évoque notre contribution en quelques mots	BJ/PO	15/02
<u>Reste à faire :</u> ➔ Suivre la procédure de consultation publique et les relations avec CNR ➔ RDV NH et BJ en mai avec Y Masson, B Laclais	BJ	
<b>Topo guide Haut Rhône</b>		
<u>Ce qui a été fait :</u> - Fiche projet évolutive - Demandes de subvention 2022 et 2023 au Conseil régional et à l'ANS - Contacts Comité Via Rhône, SHR, CNR, Agence touristique AURA, - Repérage SATE réalisé par A Dubost en août 2023 - Pré-maquettes numérique et papier - Contact CNR avec fiche projet « Plan 5 Rhône » - Suivi du séminaire Rhône Saône du 3 avril		

<p><u>Ce qui reste à faire / A Dubost :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réunion technique et point financier avec A Dubost</li> <li>➔ Point financier interne au Comité dans le cadre du budget 2024</li> <li>➔ Réduire la fiche projet à la version numérique descriptive du parcours</li> <li>➔ Garantir la cohérence avec le document « expertise ouvrages » : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation par CNR du contenu du topo / sécurité</li> <li>▪ Validation par CRCK des recommandations du rapport d'expertise</li> </ul> </li> <li>➔ Vérifier la possibilité du soutien CNR sur P5R</li> <li>➔ Reprendre contact avec l'Agence touristique régionale, SHR, Comité ViaRhôna, les comités départementaux tourisme (suite rdv Pannekoucke)</li> <li>➔ Diffuser les chiffres de fréquentation sur le Rhône (enquête BJ / Pro)</li> </ul>	BJ	????
<p><b>Expertise relative au franchissement des ouvrages CNR</b></p> <p><u>Ce qui est fait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventonnement avec CNR sur les modalités de travail et de facturation</li> <li>- Amendements et annotations de la commission ESIND à L Brossat</li> <li>- Recueil des avis des professionnels sur leurs besoins et usages</li> <li>- Facturation de 14.400 euros à CNR sur l'exercice 2023</li> </ul> <p><u>Ce qui reste à faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Finalisation par Laurent Brossat (CTS DRAJES) du rapport d'expertise</li> <li>➔ Assurer la cohérence avec les recommandations 2020 et le topo guide</li> <li>➔ Valider les contenus</li> <li>➔ Facturer le solde</li> </ul>	BJ PC	????
<p><b>Tableau des recours administratifs en cours et potentiels</b></p> <p>5 dossiers sont identifiés avec coûts et procédures : Feyssine – Poutès – Romanche – Haute Tarentaise –La Bathie.</p>	PO	
<p><b>Budget 2024</b></p> <p>3000 euros de recours sont inscrits au budget 2024 pour les dossiers potentiels Feyssine, Romanche, Arthaz, à ajouter aux frais de mise en forme du rapport d'expertise de L Brossat (1400€) et aux frais divers de missions (1000€).</p>	PC PO	02/04
<b>Niveau départemental</b>		
<p><b>01: Ain Aval - glissière sur barrage de Pont-d'Ain (L Nicolet, B Bolomier)</b></p> <p>Le barrage hydroélectrique de Pont-d'Ain est équipé d'une glissière inutilisable. Une nouvelle glissière est à envisager. À cet effet, B Bolomier a sollicité Hydrostadium qui a remis un document d'étude et d'offre.</p> <p>La poursuite du dossier nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire le point de la situation juridique du barrage avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation</li> <li>- d'expliquer la non fonctionnalité de la glissière actuelle</li> <li>- de rechercher la solution technique la plus adaptée et financièrement possible</li> <li>- Une réunion sur place avec les acteurs concernés</li> </ul>	BB LN TD SL PC	Avril Avril
<p><b>01: Ain Aval : glissière sur digue de Longeville (T Dupras)</b></p> <p>La reconfiguration de la glissière entre le plan d'eau et l'Ain, devenue dangereuse, est nécessaire. L'avancement rapide du travail passe par une maîtrise d'ouvrage (et el budget) porté par le CKCVA avec une solution technique qui reste à trouver dans une enveloppe d'environ 10.000 euros. La mairie d'Ambronay et les autres collectivités territoriales soutiennent le projet qui n'a pas d'obstacle administratif.</p>	TD BJ	
<p><b>07: Réouverture des Lônes de Vion</b></p> <p>Le Comité a émis un avis défavorable pour non prise en compte de la navigation.</p>	PC	
<p><b>07: Barrage de St Martin d'Ardèche</b></p> <p>Des discussions sont en cours sur l'intérêt de la suppression du barrage. À suivre</p>	PC	

<p><b>07 26 : Barrage de Charmes / rampe mise à l'eau</b>  Les préconisations du Comité ont été prises en compte et les travaux sont en cours. <i>La rampe est faite. Les travaux sont arrêtés (crue du Rhône ?)</i></p>	PC	
<p><b>43 – Poutès</b>  Les essais ont pu être organisés et ont permis de tester l'impact d'une panne de l'usine sur l'environnement du barrage. Ils n'ont pas révélé de situations dangereuses. Il n'y a pas eu de vague dévastatrice comme l'affirmais le responsable EDF. (augmentation du niveau d'eau évalué à une dizaine de cm.)  <a href="https://youtube.com/shorts/SWfOEXGBzRo?feature=share">https://youtube.com/shorts/SWfOEXGBzRo?feature=share</a>  La réunion du 26 avril a permis de valider les essais et de définir la signalisation. La solution contournement est actée, mais le franchissement du barrage plein en transparence reste refusé par le préfet et l'exploitant.</p>	YL/NH PC	
<p><b>43 : Moulin de Bareyre</b>  Les travaux prévus pour le chemin de contournement sont prévus comme demandés. Un recours est lancé contre l'échelle à poissons en raison de la non-consultation de la FFCK et contre le chemin de contournement que la Préfecture veut rendre définitif alors qu'il s'agit d'une solution temporaire durant les travaux. JED répond au tribunal pour lui signifier, lettre de Nasser à l'appui, que les décisions prises n'étaient que temporaires pour pallier l'urgence de la protection des utilisateurs. La décision de poursuivre après les 3 recours déjà déposés reste à prendre selon l'intérêt réel des solutions souhaitables ou obligatoires ...  En attente de la réaction préfectorale</p>	YL/NH	
<p><b>63 : Sioule</b>  Une réunion avec DDT 63 est prévue pour aménager la rivière à poissons et la passe à bateaux dans le cadre d'une demande de modification d'un seuil (en cours)</p>	YL/NH	
<p><b>74 : Barrage d'Arthaz</b>  <u>Panneaux signalisation :</u>  Pour finaliser la mise en place des panneaux de signalisation une rencontre sur site a eu lieu avec madame Guidet (EDF) et le propriétaire du terrain. EDF doit rédiger une convention avant le début des travaux.  P. Orosz a écrit à l'exploitant local d'EDF pour lui rappeler les obligations imposées par l'arrêté d'autorisation d'exploitation. À défaut de réponse, Patrick saisira le préfet du département. EDF a répondu en proposant une modèle de convention dont plusieurs termes sont à rediscuter.  <u>Travaux et nouvelle concession :</u>  En décembre la DDT74 a sollicité l'avis du CDCK74 sur la demande d'EDF d'augmentation de puissance et de prolongation de concession de 50 ans. Le CDCK 74 a remis son avis en janvier en demandant la mise en place d'une solution de portage pérenne. Une relance a été faite par mail cette semaine.</p>	PO	
<p><b>74 : Arrêté sécheresse</b>  Patrick a écrit à la DDT en s'inspirant du courrier type de la FFCK.</p>	PO	
<p><b>74 : Nouvelle signalisation sur les Dranses</b>  Elle a été mise en place par le Syndicat intercommunal en charge du contrat de rivière.</p>	PO	
<p><b>Prochaine réunion : Vendredi 24 mai 2024 - 9 h 00 / 12 h 00</b></p>		